



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2021-051

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2021

Sommaire

Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle
/

19-2021-07-02-00001 - Arrêté portant renouvellement de la commission départementale de surendettement (5 pages)

Page 3

Préfecture / Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial /
Bureau de la coordination administrative
interministérielle

19-2021-07-02-00001

Arrêté portant renouvellement de la commission
départementale de surendettement

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle

ARRÊTÉ
portant renouvellement de la commission départementale
de surendettement

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la consommation ;

Vu la loi n° 98.657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et notamment le chapitre 1^{er} de son titre II ;

Vu la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine instituant une procédure judiciaire, dite de rétablissement personnel ;

Vu la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires ;

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

Vu le décret n° 2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu le décret n° 2004-180 du 24 février 2004 relatif à la procédure des situations de surendettement des particuliers et modifiant le titre III du livre III du code de la consommation (partie réglementaire) ;

Vu le décret n° 2010-13004 du 29 octobre 2010 relatif à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers et modifiant certaines dispositions du titre I^{er} du livre VII du code de la consommation ;

Vu le décret n°2017-896 du 9 mai 2017 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers pris pour l'application de l'article 58 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « ELAN » ;

Vu la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;

Vu la circulaire du 1^{er} avril 2021 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2021 portant renouvellement de la commission départementale de surendettement des particuliers ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission départementale de surendettement des particuliers est renouvelée comme suit :

I – membres de droit :

- Madame la préfète de la Corrèze, présidente, ou son délégué, le Directeur Départemental de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant, madame la directrice départementale adjointe,
- Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Corrèze vice-présidente ou son délégué ou le représentant du délégué,
- Monsieur le Directeur de la Banque de France de Tulle, ou son délégué.

II : Autres membres ayant voix délibérative :

-représentant de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement :

Madame Laure CAPY, directrice départementale de la banque Tarneaud 34 avenue Jean Jaurès BP 08, 19000 Tulle, titulaire

Madame Céline JOUAN LABARBARIE, directrice du Crédit Mutuel 50 boulevard Général Koenig, BP 105, 19103 Brive la Gaillarde, suppléante

- représentant des associations familiales ou de consommateurs :

Monsieur Jean-François OSEE – Union Départementale des Consommateurs de la Corrèze (UFC QUE CHOISIR) Maison des associations ST Germain Bd max Dormoy 19100 Brive la Gaillarde, titulaire

Madame Cécile, Fabienne REDONDIN- Fédération départementale des associations familiales rurales de la Corrèze- 44 rue de la Barrière, 19000 Tulle, suppléante

- personne justifiant d'une expérience de l'économie sociale et familiale :

Madame Céline FERNANDEZ, Directrice du CCAS de Tulle, titulaire,

Madame Mélanie STEPHAN, Chef de service MSD conseil départemental, suppléante

- personne justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique :

Madame Mélanie COUSIN, avocate au barreau de Tulle, 13 avenue Victor Hugo, 19000 Tulle, titulaire

Monsieur Frédéric PATRAT, directeur de l'ADIL, avenue Victor Hugo, 19000 Tulle, suppléant

Article 2 : Le siège et le secrétariat de la commission sont situés :

Banque de France
19, avenue Victor Hugo
19000 Tulle

Article 3 : Les représentants des associations familiales ou de consommateurs, des établissements de crédit et des entreprises sont nommés pour une durée de deux ans renouvelable.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 12 février 2021 est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le - 2 JUL. 2021

Salima SAA

Annexe II

COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA CORREZE

Mise à jour du 2 juillet 2021

Liste des membres de la commission

| | Titulaire | Délégué |
|--|---|--|
| Président | Nom : Mme. SAA Prénom : Salima Fonction : Préfète de la Corrèze | Nom : DESFONTAINES Prénom : Christian Fonction : Directeur Départemental de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations |
| | | Représentant Nom : Mme TENAUD Prénom : Marie-Noëlle Fonction : Directrice Adjointe de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations |
| Vice-président | Nom : Mme ORTIZ Prénom : Sylviane Fonction : Directrice Départementale des Finances Publiques de la Corrèze | Nom : Mme PERUGINI Prénom : Virginie Fonction : Inspecteur des Finances publiques |
| | | Représentant Nom : Prénom : |
| | Titulaire | Suppléant |
| Secrétaire | Nom : M. DURIEZ Prénom : David Fonction : Directeur de la Banque de France de Tulle | Nom : M. BUGNON-MURYS Prénom : Fabrice Fonction : Adjoint du Directeur de la Banque de France de Tulle |
| Représentant des créanciers | Nom : Mme CAPY Prénom : Laure Banque Tarneaud | Nom : Mme JOUAN LABARBARIE Prénom : Céline Crédit Mutuel |
| Représentant des associations familiales ou de consommateurs | Nom : M. OSEE Prénom : Jean-François UFC QUE CHOISIR | Nom : REDONDIN Prénom : Cécile Fédération départementale des associations familles rurales de la Corrèze |

| | | |
|---|---|--|
| Personne qualifiée en économie sociale et familiale | Nom : Mme FERNANDEZ Prénom : Céline CCAS Ville de Tulle | Nom : Mme STEPHAN Prénom : Mélanie Conseil Départemental de la Corrèze |
| Personne qualifiée dans le domaine juridique | Nom : Mme COUSIN Prénom : Mélanie Avocate au barreau de Tulle | Nom : M. PATRAT Prénom : Frédéric ADIL |

Le Président,
Salima SAA



Le secrétaire,
David Duriez